

## A V I S D E P U B L I C A T I O N

La modification du Règlement Général de Police concernant la protection animale contre les risques liés à l'usage des pétards et de feux d'artifice a été soumise par le Collège Communal au Conseil Communal, qui a adopté cette modification en sa séance du 28 août 2023.

Ce Règlement Général de Police peut être consulté au Secrétariat Communal (Administration Communale – Grand-Place à 5060 SAMBREVILLE) aux heures d'ouverture des bureaux, soit :

- Du lundi au jeudi, de 8h à 12h et de 13h à 16h30
- Le Vendredi de 8h à 12h

Le Directeur Général,



Xavier GOBBO



Le Député-Bourgmestre,



Jean-Charles LUPERTO